ACTE D'ENGAGEMENT SIMPLIFIÉ
Valant règlement de consultation

Aménagement du sous-sol de la Maison du Parc naturel régional Livradois-Forez

Mission de maîtrise d'œuvre

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur
Elisabeth BRUSSAT
Présidente
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
6 rue du Pont Couvert
Le bourg
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 8 septembre 2026.

Cocontractant mandataire (à renseigner par l'entreprise**)**

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique :

3- Objet de la consultation / Durée

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre, au sens des articles L. 2431-1 et suivants et R. 2431-1 et suivants du Code de la commande publique.

Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de maîtrise d'oeuvre.s'applique à cette mission sauf pour certaines de ses clauses pour lesquelles les dérogations sont précisées dans ce document descriptif de la consultation.

3.1 Objet de la consultation

Une étude de programmation et de faisabilité a été réalisée en amont par l'AMO-programmiste (Lao Scop) et l'assistant technique (Collectif 4E / Eau Énergie). **L'intégralité du dossier de programmation est jointe à la présente consultation** et constitue la base obligatoire d'établissement des offres des candidats.

Il est important de préciser que cette opération se tiendra en site occupé et qu'il faudra en tenir compte des usages dans le phasage de travaux

Ce dossier d'études comprend :

1. **La notice programmatique** (contexte du site en périmètre Monument Historique, objectifs fonctionnels, hygiène et sécurité, gouvernance et calendrier).
2. **Le cahier des pièces graphiques** (plans de l'existant, plans programmatiques et de répartition du stockage par pôle/réseau).
3. **Le cahier des fiches espaces** (exigences techniques, architecturales et réglementaires pour chaque local).
4. **Le tableau de synthèse des besoins de stockage** (répartition détaillée des besoins des pôles du PNR et des réseaux partenaires).
5. **L'étude de faisabilité pour la récupération et le recyclage des eaux grises** (scénario retenu avec station de recyclage 300L/jour type AQUALOOP GW300 et option urinoir sec).

Les documents sont également téléchargeables à cette adresse : MOE Sous-Sols

3.2 Synthèse du programme fonctionnel et surfacique

Le projet porte sur la restructuration d'une surface utile d'environ **235 m²** décomposée comme suit :

- **Stockage terrain (P-01) - ~87 m² :** Espace pour matériel de terrain (armoires, étagères, canoë, compresseur), avec accès direct extérieur facilitant le chargement/déchargement.
- **Vestiaires & Douches H/F (P-02a, P-02b, P-03a, P-03b) - ~24,7 m² :** Création d'espaces de change séparés et fonctionnels (Vestiaire Hommes 11,5 m² / Vestiaire Femmes 10 m², équipés chacun d'une douche de 1,6 m²) pour garantir l'intimité, le confort et l'hygiène des agents.
- **Sanitaire + Douche PMR (P-04) - ~6,8 m² :** Espace accessible PMR regroupant douche, WC, lavabo et urinoir sec.
- **Circulations & Locaux logistiques (P-06, P-07, P-08, P-09) - ~48,7 m² :** Hall d'entrée (rampe PMR et caillebotis pour transpalettes), couloir de distribution intégrant l'armoire chauffante et le chauffe-bottes, placards techniques et locaux d'entretien.
- **Stockage "Propre" & Archives (P-10 & P-11) - ~63,6 m² :** Stockage sec documentations/cartes pour les différents pôles (49,4 m²) et local d'archives sécurisé (14,2 m²).

3.3 Exigences environnementales et technico-spatiales particulières

- **Exemplarité écologique :** Mise en œuvre prioritaires de matériaux biosourcés, géo-sourcés et locaux, limitation de l'impact écologique du chantier, tri et valorisation des déchets.
- **Gestion des Eaux Grises :** Intégration dans le projet de maîtrise d'œuvre de la station de traitement et recyclage des eaux grises (récupération des eaux des douches et lavabos pour l'alimentation des chasses d'eau des WC), conçue pour être visuellement démonstrative et pédagogique auprès des élus et visiteurs.
- **Accessibilité et Confort :** Aménagement de l'entrée du sous-sol aux normes PMR, accès transpalettes, traitement acoustique, thermique dans les zones chauffe/vestiaires et de la ventilation (raccordement CTA).

3.4 Décomposition de la mission MOE

Tranche unique (Études de conception, préparation et suivi de chantier) :

- Esquisse,
- Avant projet sommaire (APS)
- Avant projet définitif (APD)

La mission comprendra également la mise au point de tous les éléments graphiques et techniques nécessaires pour la constitution des dossiers de demande de subvention ou de dépôt de demande d'autorisation (permis de construire).

- Etude de projet (PRO)
- Rédaction des descriptifs et quantitatifs des différents lots avec plans d'exécution des ouvrages (DCE et EXE)
- Assistance pour la passation des contrats de travaux, consultation des entreprises (ACT et DCE)
- Suivi du chantier jusqu'à la réception des travaux (DET/AOR)
- Réalisation du dossier d'ouvrages exécutés (DOE).

La mission AOR (Assistance aux Opérations de Réception), comprend l'assistance du maître d'ouvrage **jusqu'à la fin des délais de la garantie de parfait achèvement des travaux.**

3.5 Enveloppe Financière Prévisionnelle des Travaux

L'enveloppe budgétaire affectée aux travaux s'élève à **250 000 € TTC** (mobilier compris)

3.6 Durée du marché

Le contrat sera conclu pour une durée de **30 mois**, à partir de la notification du marché. Cette durée intègre la période de parfait achèvement.

3.7 Calendrier prévisionnel

	Missions	Date de livraison	Délai
Etudes	Lancement de la mission/notification du marché	Février 2027	
	Esquisse	Avril 2027	1 mois
	Avant-projet/ + dépôt PC	Juin 2027	2 mois
	PRO/DCE Consultation des entreprises	Novembre 2027	5 mois
Travaux		**Juin 2028**	6 mois

4- Critères de sélection des offres

Les critères d'attribution seront appréciés au vu des éléments fournis dans le mémoire technique et la proposition financière :

Compréhension des objectifs, méthode proposée et planning prévisionnel (30 %)

- Analyse de la compréhension des enjeux du site (bâtiment en périmètre Monument Historique, intervention en milieu occupé).
- Qualité de la méthodologie environnementale (matériaux biosourcés, intégration du système de recyclage des eaux grises).
- Organisation et phasage du chantier.et prise en compte de l'aspect sur site occupé.

Moyens mobilisés et compétences de l'équipe (30 %)

Adéquation et qualité des compétences de l'équipe avec les besoins du projet et la répartition des honoraires par phase et par compétence. L'équipe de maîtrise d'œuvre sera composée à minima d'un architecte mandataire, et d'un bureau d'étude fluides. L'équipe de maîtrise d'œuvre pourra associer toutes les compétences qu'elle jugera nécessaire pour réaliser l'ensemble de la mission.

.

Montant de la prestation / Prix des honoraires (40 %)

Note attribuée au critère prix = (prix du moins disant acceptable/prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération.

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

Le présent Acte d'engagement Simplifié signé.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement, intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de factures d'acomptes suivant l'avancement des prestations.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Modalités de paiement

Les acomptes seront versés selon le calendrier suivant sur présentation de la facture correspondante :

- Un premier acompte sera versé à l'issue de phase Avant projet définitif (APD) ;
- Un deuxième acompte sera versé à l'issue de l'étude de projet et de la rédaction des documents de consultation des entreprises (PRO et DCE) ;
- Un troisième acompte sera versé à l'issue de la passation des contrats de travaux (ACT et mise à jour des plans d'EXE) ;
- Un quatrième acompte sera versé à la fin de la direction de l'exécution des travaux (DET) ;
- Un cinquième acompte sera versé à la remise des opérations de réceptions des travaux (AOR) ;
- Le solde correspondant à 2% des honoraires sera versé à l'issue de la phase de parfait achèvement.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9 - Responsabilité et assurances

9-1 Responsabilité du titulaire du marché

Dès la notification du marché, le titulaire est responsable du bon déroulement de la mission.

Il fera son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant provenir du fait de son activité. La responsabilité du Parc ne pourra être recherchée à l'occasion d'un litige provenant de son activité.

Il lui appartient de conclure les assurances qui couvrent ces différents risques et qui correspondent aux risques normaux de ce type d'activité.

Les garanties individuelles ne devront comporter aucune limitation dans les dommages causés aux personnes.

9-2 Assurances

Toutes les polices d'assurances devront être communiquées au Parc. Pour cela, le titulaire adressera, dans un délai d'un mois à compter de leur signature, chaque police d'assurance accompagnée d'une déclaration de la Compagnie d'Assurance précisant qu'elle dispose d'une ampliation certifiée du texte du contrat.

10 – Pénalités

10-1 Pénalités

En cas de non-respect du délai indiqué à l'article 2-3 du présent CCAP, le prestataire se verra appliquer des pénalités de retard dans les conditions prévues par le CCAG applicable au présent marché.

10-2 Règlement des différends et litiges

En cas de différends ou de litiges, le titulaire du marché peut remettre à la Personne Publique un mémoire exposant les motifs et indiquant les montants de leurs réclamations.

En cas de litige, seul le droit français est applicable.

Le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand est seul compétent.

11 - Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **mercredi 11 janvier 2027 – 12 H 00 (dernier délai).**
par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :
Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

12- Pièces générales

Le Cahier des Clauses Administrative Générales applicable aux marchés publics de travaux en vigueur lors de la remise des offres.

Ces pièces générales sont réputées connues du titulaire du marché.

13- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☐

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Une note synthétique explicitant la méthode, la compréhension des objectifs, et le planning d'intervention
- ✓ Descriptif des moyens humains (composition de l'équipe)
- ✓ Références de(s) entreprise(s) dans ce domaine
- ✓ Un devis détaille par mission et par co traitant
- ✓ RIB

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais annexes.
Les prix sont fermes et définitifs.

Le……..

Signature et Cachet de l'entreprise

Le……..

Signature et Cachet de la Présidente
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez